

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 septembre 1964

La séance est ouverte à deux heures.

LA COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

DÉSIGNATION DES MEMBRES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre) communique le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable John Robert Nicholson, ministre des Postes, l'honorable Maurice Sauvé, ministre des Forêts, et l'honorable William Moore Benidickson, ministre des Mines et des Relevés techniques, pour qu'ils agissent, avec l'honorable George James McIlraith, président du Conseil privé de la reine pour le Canada, et l'Orateur de la Chambre des communes, en qualité de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre cent quarante-trois des statuts révisés du Canada de 1952, qui a pour titre: loi sur la Chambre des communes.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROJETS DE MESURES LÉGISLATIVES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré jeudi que j'annoncerai aujourd'hui, à l'appel des motions, le sommaire de nos travaux pour les prochaines semaines.

Aujourd'hui, comme les honorables députés le savent, nous traiterons de certaines mesures législatives intéressant l'agriculture et, si ces travaux se terminent avant la fin de la journée, nous en avons prévu d'autres pour le temps qui restera. Nous aborderons ensuite la mesure relative au remaniement de la carte électorale. Le 15 mai, je déclarais que nous manquerions à notre devoir comme membres de la Chambre des communes si nous négligions d'agir en ce sens, car un remaniement s'impose depuis longtemps, à la suite du recensement fait il y a trois ans.

Après la loi relative au remaniement, monsieur l'Orateur, nous présenterons un texte législatif fondé sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports. Il s'agit là d'une question fort importante et très complexe et il nous tarde de la déférer à un comité.

Ensuite, monsieur l'Orateur, nous présentons le projet de loi visant à établir le régime de pension du Canada. L'avant-projet de loi est prêt. C'est là une des mesures législatives les plus importantes et les plus complexes jamais présentées, je pense, à la Chambre des

communes. Elle porte sur un nouveau problème, l'institution d'un régime fédéral de pension pouvant être appliqué dans le cadre des lois provinciales et avec la collaboration des provinces, comme régime national de pension. Il est essentiel d'examiner minutieusement chaque disposition de cette mesure législative; des consultations se poursuivent présentement avec les provinces en ce qui concerne chacune de ces dispositions, mais le bill sera prêt et l'examen sera terminé lorsque le moment sera venu de l'aborder, une fois terminé l'examen des mesures législatives que j'ai mentionnées.

Ensuite, monsieur l'Orateur, nous devons interrompre occasionnellement l'ordre des travaux législatifs pour étudier le budget des dépenses. A la fin de ce mois-ci, la présente année financière sera à mi-chemin. En conséquence, jeudi et vendredi de cette semaine, nous étudierons les crédits. Lundi prochain, la Chambre sera saisie d'une motion des subsides qu'elle étudiera lundi et mardi. Il ne restera plus qu'une autre motion des subsides qui sera présentée une ou deux semaines plus tard. Jeudi et vendredi en huit, les 24 et 25 de ce mois-ci, nous examinerons de nouveau les crédits.

En octobre, sinon plus tôt, nous recevrons le rapport du comité du drapeau; la Chambre en sera saisie sans tarder afin qu'elle puisse prendre une décision à ce sujet.

Voilà le programme qui nous attend et auquel, évidemment, on pourra apporter des changements au besoin en cas d'urgence.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que la Chambre est mise au courant des mesures dont elle sera saisie. J'ai entendu avec intérêt parler de la mesure concernant le remaniement électoral et je m'en réjouis. Cependant, cela ne cadre pas avec la déclaration du premier ministre de la Saskatchewan; celui-ci a affirmé qu'après s'être entretenu de la question avec le premier ministre, ce dernier lui avait assuré que le remaniement ne serait pas effectué d'ici la prochaine élection générale.

En ce qui concerne le régime de pension, je crois qu'il est plutôt regrettable que cette mesure n'ait pas été présentée plus tôt, afin qu'un comité de la Chambre soit établi et se réunisse tandis que la Chambre siège. En ce qui concerne la mise en discussion des subsides, la chose est certainement souhaitable. En fait, lorsque des crédits provisoires